



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

## **Relevé de décisions Conseil d'administration du 18 juillet 2017**

---

### **Présents :**

Luc BARBIER

Jérôme BIGNON

Laurent GODÉ

Rémi LUGLIA (représenté par Grégoire MACQUERON)

François MIGNET

Régis VIANET

### **Excusés :**

Aïcha AMEZAL

Daniel CRÉPIN

Geneviève GAILLARD

Jean JALBERT

Thierry LECOMTE

Yves VERILHAC

### **Assistaient également :**

Bastien COÏC

### Décisions prises lors du conseil d'administration du 18 juillet 2017 :

- Validation du compte-rendu du CA du 1<sup>er</sup> mars 2017
- Maintien du gel de certains projets par manque de trésorerie. Ils seront relancés dès paiement de la fin de la subvention 2016 et signature de la convention AFB 2017.
- Sur la proposition de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, Thierry Lecomte est le représentant de Ramsar France à leur Conseil d'Orientation Stratégique.
- Les inscriptions au séminaire Ramsar seront payantes en 2017, afin de limiter le gaspillage (repas, pochettes participants) dû aux inscrits qui ne se présentent pas.
- Proposition que le séminaire Ramsar 2018 soit organisé par le PNR de Lorraine, et que le séminaire 2019 soit organisé par le conseil départemental de la Somme. Ainsi, ce dernier aura le temps de développer sa communication autour de Ramsar et pourra anticiper le budget d'organisation de cet évènement.
- Le DUERP sera rédigé par l'animateur, en lien avec un administrateur pour relecture (Régis Vianet)
- Les administrateurs nomment Bastien Coïc référent santé/sécurité pour l'association Ramsar France.
- Il sera chargé de proposer au bureau des devis d'assureurs afin de souscrire à une assurance responsabilité civile, en intégrant les différentes missions de l'association (séminaire, journée de lancement de la JMZH, CA, déplacements etc.)
- L'animateur se renseigne pour connaître les administrateurs en fin de mandat qui souhaitent se représenter.
- Un appel à candidatures sera également lancé parmi les adhérents de l'association.



ASSOCIATION  
RAMSAR  
FRANCE

*pour les zones humides*

- Sous réserve de validation lors de la prochaine assemblée générale, les administrateurs proposent d'actualiser les statuts de l'association, afin notamment d'inclure une part plus importante d'élus au sein du CA.
- Intégration dans le rapport moral les actions de l'association vis-à-vis des objectifs de développement durable de l'ONU.
- Proposition de modification du montant des cotisations (après enquête auprès des adhérents et validation en AG), pour augmenter la capacité d'autofinancement de l'association, au vu de l'évolution et de l'augmentation de ses missions :
  - o 25€ pour les personnes physiques ;
  - o 100€ pour les petites communes ou structures associatives ;
  - o 500€ pour les collectivités, grandes villes, conseils départementaux etc.
- Propositions d'ajouts de page au cahier des charges du futur site internet de l'association.
- Inscrire l'association comme acteur de la transition écologique et énergétique en communiquant autour des zones humides et du changement climatique. Ce thème transversal devrait accompagner chaque document de l'association, avec un encart spécifique dédié à ce sujet.